



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

le 6 février 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, président
Guy Desjardins, maire (ex-officio)
Carl Grimard, conseiller quartier 3
Michel Levert, conseiller quartier 7
Sylvie Lalonde, membre
Michel Talbot, membre
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h05.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION AME2019-05

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Guy Desjardins

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclaration d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Procès-verbal du 5 décembre 2018

RECOMMANDATION AME2019-06

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Carl Grimard

QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 5 décembre 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

4.2 Procès-verbal du 9 janvier 2019

RECOMMANDATION AME2019-07

Proposée par

Appuyée par

QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 9 janvier 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

5. Énoncé de l'urbaniste

L'énoncé de l'urbaniste est présenté.

6. Items différés (aucune)

7. Présentations / Rapports

7.1 Amendement au plan officiel et au règlement de zonage – Stéphane J. Lalonde pour Eastern Ontario R. E. Investors Inc. – 1026 rue Laurier

a. Présentation

Mme Claire Lemay fait la présentation de la demande conjointe de modification de plan officiel et au règlement de zonage faite par Stéphane J. Lalonde pour Eastern Ontario R. E. Investors pour le 1026 rue Laurier.

b. Commentaires du comité et du public

Suite aux questions, M. Jacques Maisonneuve, 523 Emerald, propriétaire de la bâtisse, explique que ces appartements seront construits dans une ancienne zone d'entreposage. Il ajoute que ce seront des logements à prix modiques.

Suite aux questions, M. Maisonneuve confirme qu'il y a 35 espaces de stationnement.

c. Recommandation

RECOMMANDATION AME2019-08

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par

ATTENDU QUE la Déclaration de principes provinciale, le Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, et le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland incluent tous des politiques pour promouvoir le développement intercalaire et la densification à l'intérieure de la zone bâtit de l'aire urbaine; et

ATTENDU QUE les propriétaires de la propriété décrite comme étant le 1026 rue Laurier ont l'intention d'ajouter 5 appartements additionnels au sous-sol du bâtiment de condos existant, pour un total de 32 unités sur la propriété;

QUE le Comité d'aménagement recommande au Conseil municipal l'adoption de l'amendement proposé au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland afin de changer la désignation de « Résidentielle à moyenne densité » à « Résidentielle à haute densité », ainsi que d'ajouter la politique 5.6.4.3 pour la propriété au 1026 rue Laurier, tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire; et

QUE le Comité d'aménagement recommande au Conseil municipal l'adoption de l'amendement proposé au Règlement de zonage 2016-10 afin de changer la catégorie de zonage de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 (R1) » à « Zone résidentielle de densité 3 – exception 36 (R3-36) » pour une partie de la propriété au 1026 rue Laurier et afin de changer les dispositions de la zone R3-36, tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire.

ADOPTÉE

8. Autres items (aucune)

9. Ajournement

La réunion est ajournée à 19h18.

Mario Zanth, président

Maryse St-Pierre, greffière adjointe